

SELON LE DERNIER RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE

«L'Algérie, pays des moins endettés»

La dette n'est plus un fardeau pour l'Algérie et l'économie nationale. Selon un rapport récent de la Banque mondiale sur «la situation économique mondiale», l'Algérie est effectivement classée «parmi les pays en développement à revenus intermédiaires les moins endettés», a rapporté, hier, l'agence officielle d'information.

GHANIA AMRIOU

Un constat que confirme le directeur du département Maghreb, M. Théodore Ahlers, cité par cette même agence. Selon lui, «la situation de la dette algérienne s'est nettement améliorée».

Une performance obtenue, ajoute le représentant de la BM, «grâce à une bonne gestion de l'endettement par les autorités algériennes et à la hausse des cours de pétrole».

Il a, en effet, été constaté une baisse de la dette extérieure ces dernières années. D'ailleurs et ayant constaté que les réserves de changes dépassent la barre des 30 milliards de dollars, des experts et des économistes avaient carrément estimé que l'Etat devrait «payer sa dette par anticipation». Le ministre des Finances, Abdelatif Benachou, qui dans un premier temps avait émis certaines réserves sur la faisabilité de ce paiement par anticipation aurait apparemment reconsidéré la chose en ouvrant, enfin de compte, les discussions avec les créanciers de l'Algérie.

Parallèlement à cela, il est à rappeler qu'une autre partie de la dette sera convertie en investissement. Et dans le cadre de la

reconversion de la dette, l'Algérie avait déjà conclu des accords avec des pays comme l'Italie, l'Espagne et la France. Aux derniers chiffres, la dette extérieure est à 22 milliards de dollars. Ce montant aurait pu être plus bas si ce n'est la dépréciation que ne cesse d'accuser le dollar par rapport à la monnaie commune européenne, l'euro.

En clair, le phénomène de l'appréciation de l'euro face au billet vert et du fait que la dette est libellée en dollars, celle-ci a accusé une hausse durant 2002 et 2003. Selon les chiffres de la Banque d'Algérie, cette augmentation a été en 2002 d'environ 500 millions de dollars. Idem durant l'année écoulée.

Certains experts ont estimé que l'Algérie devrait libeller une partie de sa dette en euros. Mais du côté des pouvoirs publics, l'on préfère être prudent et l'on continue à soutenir que la dépréciation du dollar est conjoncturelle. Une conjoncture qui dure tout de même depuis plus de deux ans.

Mais tout compte fait, il est admis par tous, à commencer par la Banque mondiale, que «la dette n'est plus un problème pour l'Algérie». Désormais, explique M. Ahlers, les efforts des pouvoirs

publics doivent être concentrés sur les voies et moyens «d'accroître l'efficacité et assurer une gestion renforcée des dépenses publiques et d'améliorer les services de base dans des secteurs tels que l'éducation, l'eau et le logement». Deux points qui n'échappent jamais à l'oeil attentif des experts des institutions de Bretton Woods, notamment celui en rapport avec les dépenses publiques.

A ce propos, l'Algérie pourrait effectivement être perçue comme étant un mauvais élève suite aux dépenses «importantes» consenties ces dernières années. Les rapports de la Banque mondiale en ont d'ailleurs fait allusion. Toutefois, ceux qui ne partagent pas «les formules» de cette institution financière internationale savent remettre les choses dans leur contexte. Les experts rappellent, notamment, que l'Algérie est un pays qui a connu une longue période de zéro investissement, que se soit nationaux ou étrangers, pour des raisons que l'on connaît. Mais le plus important à retenir est en rapport avec le fait que les dépenses consenties ont surtout concerné l'infrastructure de base. Ce qui est indispensable, entre autres, pour attirer les IDE.

ALORS QUE LA DATE DU BAC N'EST PAS ENCORE FIXÉE

Le Cnapest menace

AMEL BLIDI

Alors que le président de la République avait soutenu mordicus que le champ politique et syndical ne peut être ouvert tant que la sécurité n'est pas encore garantie, les syndicats autonomes peuvent-ils encore espérer d'être reconnus officiellement ? Ont-ils encore un avenir dans le champ syndical ? Ce sont les interrogations formulées par les représentants du Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (CNAPEST) qui se veulent, en tout cas, «optimistes» même si le ministère de l'Education n'a pas encore tenu ses engagements. Lors d'une conférence de presse animée hier au siège du CNES, certains responsables du Conseil national des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Cnapest) en faisaient le constat, non sans amertume. «Lorsque nous avons gelé notre grève le 8 décembre dernier, nous avons signé un accord avec les responsables de tutelle dans lequel ils s'engageaient à prendre en considération nos revendications», ont-ils martelé. Or, ajoutent-ils, «nous avons l'impression qu'en réalité ces responsables ne voulaient que gagner du temps». Preuve en est, le département de Benbou-

avons mis beaucoup de volonté à examiner toutes les possibilités pour trouver des solutions idoines à ces problèmes, les responsables de la tutelle, eux, ne semblent guère pressés pour fixer la date de la journée d'étude». «Les enseignants qui se trouvent à l'intérieur du pays commencent, d'ailleurs, à s'inquiéter et à se demander ce que font ces commissions», soutient-il.

Finalement, renchérit l'un de ses collègues, «dès qu'on veut noyer un problème, on crée ce genre de commissions».

Et le même constat est établi pour «la question de l'agrément» qui reste, pour les responsables du Cnapest, «le principal objectif». Même si, après avoir renouvelé leur demande, ils n'ont reçu aucune réponse de la part du ministère du Travail, ils se veulent tout de même «optimistes». «Nous avons droit à ce récépissé d'enregistrement et nous l'aurons», affirme M. Lamdani. Et d'ajouter sur un ton menaçant: «Nous bénéficions de la même légitimité et de la même représentativité qu'au mois de novembre».

Il nous suffit de lancer un appel pour que les enseignants se mobilisent. S'ils ont tenu à garder le silence pendant tout ce temps, c'était, soulignent-ils, pour la simple raison que la conjoncture politique ne le permettait pas. «Maintenant que la campagne électorale est terminée et que la présidentielle est passée, nous pouvons revenir sur la scène sans que l'on nous accuse d'appartenir à telle ou telle idéologie», expliquent-ils. Ceci dit, force est de constater qu'après la grève des

enseignants, les responsables du ministère de l'Education ont changé de ton. Alors que M. Benbouzid s'était entêté à ne pas reconnaître les artisans de la grève des enseignants, à savoir le CLA et le Cnapest, il affirme aujourd'hui que ces «syndicats sont incontournables». Le Cnapest a même bénéficié d'un local au lycée technique «Zabana» de Caroubier à Alger et des réunions se tiennent régulièrement avec les responsables du ministère et des académies. D'ailleurs, dans la matinée d'hier, les responsables du Cnapest ont rencontré le directeur de l'académie d'Alger, M. Hamadi. Ce dernier, affirme-t-on, leur a promis de régler tous les problèmes ayant trait au respect des délais des salaires, de la décentralisation et des dysfonctionnements que connaissent certains enseignants pour percevoir la prime de rendement avant la fin du mois de juin. Les syndicalistes du Cnapest ne se bercent, cependant, pas d'illusions. Ils avancent même un «wait and see». «Ils ont tout intérêt à respecter leurs engagements», assèment-ils.

En ce qui concerne la date du baccalauréat, les responsables du Cnapest affirment «qu'il n'est pas normal que la date ne soit pas encore fixée». Ils poursuivent en disant que «le Cnapest a toujours appelé à une deuxième session du baccalauréat». A signaler, enfin, que le bureau national du Cnapest se réunira le 29 avril prochain. Pour débattre des problèmes socio-professionnels des enseignants et, si telle est la volonté de «la base», entreprendre des actions de protestation.



Par KAMEL DAOUD

La gouvernance selon un wali ou un maire

Aujourd'hui, l'on est très loin de ce voeu fait, un jour à Oran, par Bouteflika de dissoudre les daïras, de limiter les prérogatives des walis au profit des représentations locales et de céder leur droit du choix et de la délégation réelle du pouvoir de décision aux électeurs de chaque lieu. La chronique de la presse fait toujours état, une décennie après la mémoire des fameux Délégués exécutifs communaux, les DEC, de maires mis sous les verrous, de détournements de fonds dans des APC, de retrait de confiance paralysant les communes et de luttes byzantines pour l'accapement d'un cachet rond et d'un maigre patrimoine, pas encore désossé.

La conclusion étant un travail de décrédibilisation qui colle à l'élu du peuple, l'image de l'impuissance à décider et celle de la vocation de ne rien faire ou de tout faire, rien que pour soi et pour les siens. La fonction de maire, en Algérie, est celle de la cinquième roue de la charrette dans le meilleur des cas, ou celle de l'association d'intérêts, dans le pire. A la fin, les Algériens sont «convaincus», preuves et scandales à l'appui, de l'inutilité d'élire des maires, de les prendre au sérieux ou de croire en leur pouvoir. C'est comme s'il l'on disait aux Algériens qu'il ne faut pas s'aventurer dans ce sentier où ils finiront un jour par demander, à l'américaine, d'élire leurs juges, leurs maires et leur gouverneur par la seule voie des urnes et non pas, par celle de la désignation par le ministre de l'Intérieur. En face, la fonction du wali, rarement offerte en pâture par usage des scandales rendus publics, est toujours préservée, par une règle d'appareils, de ces procés populistes. L'«élu» d'Alger et le système centraliste des wilayas, même en gérant des budgets lourds, en disposant de pouvoirs de décision étendus et de la prérogative de décider des projets d'une wilaya, de son «confort», de ses équipements et de ses chantiers d'urgence, est toujours préservé de la recette du «linge sale» et de la pendaison en public.

L'enjeu étant de ne jamais décrédibiliser cette formule de la gouvernance et de garder à la recette les bénéfiques d'une image souveraine, peu atteinte par les maux du pays, ses corruptions et ses pourcentages sur les marchés et les appels d'offres.

A la fin, les Algériens sont doucement menés à croire qu'un wali, désigné par la capitale, leur est plus utile et plus efficace qu'un élu de leur commune, tout juste capable de sortir vivant d'une lutte de clans et d'une dispute de collège et d'une liste de logements.

Aujourd'hui, comme il y a dix ans, la fonction de l'élu local traîne le même constat d'échec travaillé, et décroche le même opprobre populaire. Ce que l'on saura d'un maire, c'est ce qu'il ne fait pas, ce qu'il n'a pas réussi à faire bénir par les comptables d'une wilaya et ce qu'il a été obligé de céder pour garder son strapontin. L'effectif des élus, discrètement coopté par un système de parrainage et de bénédiction d'appareils locaux, a même réussi ce pari de ne rassembler au-devant de la scène que des prénoms à la moralité douteuse, au niveau de scolarité maigre ou à l'esprit d'entreprise et d'ingéniosité inexistant dans beaucoup de cas et malgré les exceptions. Les Algériens en oublient ainsi aujourd'hui de rêver à ces jours de maturité et d'ouverture politique où ils pourront voter pour quelqu'un qui a le pouvoir de faire quelque chose et qu'ils peuvent sanctionner à la fin d'un mandat.

Non pas seulement pour une mairie, mais un peu partout à la tête de ces institutions qui, dans la petite commune comme dans les grandes villes, peuvent décider d'un robinet public comme d'une extension urbaine. Les Algériens ne savent même pas que cela est faisable, urgent, nécessaire et dans leur droit de disposer d'eux-mêmes. Ils ne le savent pas et l'on fait apparemment tout, de l'usage archaïque d'un code communal à revoir et jusqu'à la mise en spectacle des scandales publics pour un marché accordé à un proche, pour qu'ils ne le savent pas. L'enjeu étant, bien sûr, la nature d'un Etat centraliste, ses modes de pouvoir, son personnel et sa survie. Rien ne desservant mieux un pouvoir que la maturité de ses «sujets».

Rectificatif

«Le commandant Moussa, un héros mal connu»

Des amis de feu le commandant Moussa, dont Maître Rahal du barreau d'Oran, et ses deux fils, Kacem et Hassen, ont attiré mon attention sur une information fautive rapportée dans l'article qui lui a été consacré, et selon laquelle il aurait implanté des maquis FFS dans l'Oranie.

Des sources crédibles consultées confirment en effet que l'opposition du commandant Moussa au régime en 1963 n'avait aucun lien organique avec le FFS. Je présente mes excuses aux lecteurs du Quotidien d'Oran pour avoir reproduit sans vérification préalable une information erronée.

Lahouari Addi